

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Service de la santé publique Office du médecin cantonal

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur Dienststelle für Gesundheitswesen Kantonsarztamt

Admission à facturer à charge de l'AOS¹

Liste des documents à fournir

Vous devez disposer d'une autorisation de pratiquer en tant que psychologue-psychothérapeute sous propre responsabilité professionnelle.

Lors du dépôt de la demande, le fournisseur de prestations devra notamment définir la date du début d'activité, son lieu de pratique. Seules les demandes complètes d'admission à facturer à la charge de l'AOS seront examinées par le SSP.

Admission AOS pour l'obtention d'un numéro RCC personnel

- Questionnaire relatif aux exigences en matière de qualité
- Certificats de travail prouvant 3 ans (à 100%) de pratique clinique en Suisse, dont une année à 100% auprès d'une institution ISFM reconnue dans le domaine de la psychiatrie-psychothérapie, catégorie A, B ou C.

<u>Admission AOS pour l'obtention d'un numéro C</u> (facturation par le biais du numéro RCC d'une société déjà admise AOS)

 Certificats de travail prouvant 3 ans (à 100%) de pratique clinique en Suisse, dont une année à 100% auprès d'une institution ISFM reconnue dans le domaine de la psychiatrie-psychothérapie, catégorie A, B ou C.

Admission AOS pour l'obtention d'un numéro RCC en tant qu'organisation de psychologie-psychothérapie

- Questionnaire relatif aux exigences en matière de qualité
- Preuve d'inscription de la société auprès du registre du commerce
- Délimiter votre champ d'activité quant au lieu et à l'horaire de vos interventions, quant aux prestations que vous fournissez et quant aux patients auxquels vous fournissez vos prestations
- Certificats de travail prouvant 3 ans (à 100%) de pratique clinique en Suisse, dont une année à 100% auprès d'une institution ISFM reconnue dans le domaine de la psychiatrie-psychothérapie, catégorie A, B ou C.

L'émolument pour le traitement de votre demande s'élève à Fr. 200.- (+ Fr. 8.- de droit spécial/santé). La facture vous sera envoyée avec l'admission AOS. Toute démarche due à un dossier incomplet peut être facturée en plus.

Dès l'obtention de l'admission AOS de la part de notre service, vous pourrez vous adresser à SASIS pour l'obtention d'un numéro de facturation (RCC ou C) : SASIS SA, Département Registres & EDI, Bahnhofstrasse 7, Case postale 3841, 6002 Lucerne 2, Universität, Tél. 032 625 42 44, E-mail zsr@sasis.ch

Bases légales :

Art. 50c OAMal et Art. 52e OAMal

E-Mail: SSP-autorisationpratique@admin.vs.ch Site Internet: https://www.vs.ch/web/ssp/accueil Tél. 027 606 49 00

¹ Assurance obligatoire des soins